

RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2025, je fais rapport aux Neuvilleoises et Neuvilleois des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été audités par le cabinet comptable *MALLETTE S.E.N.C.R.L.*, suivant les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Neuville.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ville de Neuville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la vérification de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Les résultats financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 nous révèlent que nos revenus ont totalisé 7 455 936 \$ et que nos charges se sont élevées à 7 154 609 \$. Nos états financiers 2024 indiquent donc un excédent net des revenus sur les charges de 301 327 \$.

Ce surplus de 2024, 301 327 \$ s'ajoute au surplus non affecté de notre ville, qui était de 332 462 \$ au 31 décembre 2023, ce qui portait le surplus avant affectation au montant de 633 789 \$. De ce surplus, 249 278 \$ a été affecté à des surplus accumulés, à des investissements (service de la dette, et au budget de l'année 2024).

Après affectations, le surplus accumulé non affecté de notre ville en date du 31 décembre 2024 était de 384 511\$.

Quant à la valeur des actifs de notre ville au 31 décembre 2024, elle s'élève à 46 172 763 \$. Ce montant représente l'ensemble de la valeur des biens [immeubles, véhicules et équipements] appartenant à la Ville de Neuville.

Le ratio d'endettement total à long terme pour 100 \$ de richesse foncière uniformisée est de 1,42 \$ comparativement au ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf qui est de 1,64 \$.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues du conseil municipal et les employés de la Ville qui administrent avec rigueur les fonds publics et démontrent leur grande qualité en matière de gestion.

A handwritten signature in purple ink, consisting of stylized initials 'BG' followed by a flourish.

Bernard Gaudreau
Maire